



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	Mercredi 20 Avril 2022
A :	15 h 30
Présidence :	M. Jacques LHUILIER
Présents :	MM. BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, DABIN Jean-François, PASQUET Christophe, VALEUR Jacques.

La réunion est ouverte sous la présidence de Jacques LHUILIER à 15 H 30

I - FORFAITS

A) Hors délais

Match n° 23922077 – US Aigurande 2 / FC Bas Berry 1 du 16.04.2022 en D3 Poule B :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club du FC Bas Berry adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 16/04/2022 à 15 h 08 déclarant le forfait de son équipe,

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait au FC Bas Berry (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'US Aigurande (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

FC Bas Berry doit :

- Amende pour forfait = 79 euros
- Indemnités manque à gagner = 76 euros

Match n° 24298760 – FC Bas Berry 2 / ES SCO 2 du 16.04.2022 en D5 N.2 Poule B :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club du FC Bas Berry adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 16/04/2022 à 15 h 08 déclarant le forfait de son équipe,

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait au FC Bas Berry (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'E. SCO (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

FC Bas Berry doit :

- Amende pour forfait = 64 euros

III - COUPES

COUPE DE L'INDRE SENIORS

Sont qualifiés pour la finale du 30.04.2022 : SA Issoudun, US Le Poinçonnet

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
24497757	Issoudun Sa	Us Poinconnet	30/04/2022	20H30

COUPE DE DISTRICT HENRI LEGROS

Club présent : FCMO

Le tirage des 1/16^{ème} de finale de la Coupe de District Henri LEGROS effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 1^{er} Mai 2022 à 15 h :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
24499071	Chabris As	Usb Vendoeuvres	01/05/2022	15h00
24499077	A.S. Ingrandes	Es Poulaines	01/05/2022	15h00
24499075	Jeu Les Bois	Bordes As Les	01/05/2022	15h00

24499084	St Gau-Thenay	Neuvy Pailloux As	01/05/2022	15h00
24499076	Touvent Chat.	Villedieu Us	01/05/2022	15h00
24499069	Pont Chretien	Niherne As	01/05/2022	15h00
24499082	Etrechet Es	Parnac V.A Ac	01/05/2022	15h00
24499083	Cx Fontchoir	Fc Ssrp	01/05/2022	15h00
24499078	F.C. Levroux	Aigurande Us	01/05/2022	15h00
24499074	Obterre Fc	F.C.M.O.	01/05/2022	15h00
24499079	Fc Valp 36	Villers Ac	01/05/2022	15h00
24499073	Fc2mt	Arph/Clion E.	01/05/2022	15h00
24499070	Moulins/Cepho	Alliance C.S. Buzanc	01/05/2022	15h00
24499080	Cluis Ss	Fc2s	15/05/2022	15h00
24499072	Ecueille Ss	St Valentin	01/05/2022	15h00
24499081	Bouges Us	Bvn	01/05/2022	15h00

1/8^{ème} le 26 mai

¼ le 05/06

½ le 12 juin

Finale 19/06

COUPE BARES

Sont qualifiés pour le 2^{ème} Tour : FC Ceaulmont, US Gatines

Le tirage du 2^{ème} tour de la Coupe Edouard BARES effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 1^{ER} Mai 2022 à 15 h** :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
24499087	A.S. Brion	Niherne As	01/05/2022	15h00
24499085	Arph/Clion E.	Mers/Montipouret	01/05/2022	15h00

1/8^{ème} le 26 mai

¼ le 5 juin

½ le 12 juin

Finale 19/06

COUPES JEUNES

Tirage des ½ Finales Coupes District :

- Trophée Aurouet Sport
- Coupe de District U17
- Coupe de District U15

Le Mercredi 27 Avril 2022 à 18 h au District pour match le 14.05.2022

Coupe Pierre ROUX U18

Est qualifié pour le prochain tour : US Le Poignonnet

½ Finales de Coupe de l'Indre P. Roux :

N°	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
24488627	Deols Fc	Sp.C. Vatan	30/04/2022	17H00
24488629	G. Foot. Sud Bouzanne	Us Poinconnet U	14/05/2022	15H30

Trophée Marcon SPORT U18

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
24479103	Berry Sud	AS Marche Occitane	23.04.2022	15H00

Coupe Alain LABRUNE U17**½ Finales de Coupe Alain LABRUNE :**

N°	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
24488753	Group. Val De L'Indr	U.S.A.P./St Gault E.	14/05/2022	15H30
24488754	Berry Sud E.	Deols	14/05/2022	15H30

Coupe de District U17

Est qualifié pour les 1/2 Finales : US Reuilly

Coupe Maurice HERVAULT U15**½ Finales de la Coupe Maurice HERVAULT :**

N°	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
24488811	As Marche Occitane	E. Montgivray/Ard	14/05/2022	15H30
24488812	Berry Sud E.	Sc Vatan	14/05/2022	15H30

Coupe de District U15

Sont qualifiés pour les ½ Finales : ACS Buzancais, SA Issoudun, G. Val de l'Indre, US Le Blanc.

Coupe de l'Indre Féminine

Sont qualifiés pour les ½ Finales : La Berrichonne Cx, FC Luant, EGC Touvent Cx, ACS Buzançais

Les ½ finales de la Coupe de l'Indre Féminine seniors se dérouleront le **Dimanche 1^{ER} Mai 2022** à **10 h** :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
24479114	FC Luant	La Berrichonne Cx	01/05/2022	10H
24479118	EGC Touvent Cx	ASC Buzançais	01/05/2022	10H

Finale le samedi 11/06

Challenge Raymond CAUTINAT

Les ½ finales du Challenge Raymond CAUTINAT se dérouleront le **Dimanche 1^{er} Mai 2022** à **10 h** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
24479110	Us Argenton Pecherea	Liniez Ac	01/05/2022	10H
24479111	U.S. Reuilly	Villedieu Us	01/05/2022	10H

Finale le samedi 11 juin.

FMI

Retard transmission amende de 29 € (week-end des 16-17-18/04/2022) :

Coupe E Barès

ES VINEUIL BRION 2 (match VINEUIL BRION 2 / GATINES 2) transmission faite le 19/04/2022 à 12h48 au lieu du 18/04/2022 à 24h00

Premier avertissement sans pénalité FMI non faite (Forfait Hors Délai) :

Départemental 3 poule B

US AIGURANDE 2 (Match AIGURANDE 2 / BAS BERRY)

Départemental 5 NIVEAU 2 poule B

BAS BERRY 2 (Match BAS BERRY / SCO 2)

RAPPEL :

A chaque fois que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire. Au bout d'un certain moment, le système bloque et des anomalies diverses et variées apparaissent. Avant d'effectuer une « **Récupération des rencontres et Chargement des Données** », vous devez vider le cache et effacer les données de la tablette utilisée. (*Procédure sur le site du District : Documents, Documents utiles, Footclub/FMI, Vider le cache*)

En cas d'équipe absente ou de forfait hors délai le club recevant doit faire la FMI Voir procédure sur le site du District (Documents, Documents utiles, Footclub/FMI, Cas d'une équipe absente)

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Fin de la réunion à 17 h 30

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président de la C.S.

J. LHUILIER

